

**DÉCISION SUR LA PÉRENNITÉ DU RÉSEAU PANAFRICAIN  
DES SERVICES EN LIGNE,  
Assembly/AU/16(XXII) Add.2**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE ET SE FÉLICITE** de la proposition présentée par la République du Sénégal sur la prorogation du Projet de Réseau panafricain des services en ligne, dans le cadre du partenariat entre l'Inde et l'Union africaine ;
2. **RAPPELLE** le Cadre de Coopération adopté par le Premier Sommet du Forum Inde-Afrique, tenu les 8 et 9 avril 2008 à New Delhi et dans lequel l'Afrique et l'Inde, reconnaissent que les technologies de l'information comptent parmi les nouveaux facteurs de la croissance économique et, à ce titre, sont de plus en plus considérées comme une partie essentielle pour le développement des secteurs d'activités socioéconomiques en Afrique et en Inde ;
3. **PREND EN COMPTE** le cadre pour une coopération renforcée Afrique-Inde, adopté par le Deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique, tenu le 25 mai 2011 et dans lequel les deux Parties s'engagent à tirer les leçons de la mise en œuvre et de l'efficacité du Projet de Réseau panafricain des services en ligne pour que la fracture numérique soit comblée et que les avantages socioéconomiques des TIC puissent être exploités pour leurs objectifs communs ;
4. **RECONNAIT** l'importance de la contribution du Projet de Réseau panafricain des services en ligne dans la réalisation des objectifs de développement des pays africains ;
5. **SE FÉLICITE** des résultats remarquables obtenus dans la mise en œuvre de ce projet durant ces cinq années et qui aura permis de fournir des études supérieures, postuniversitaire à plus de 10.000 étudiants, et à plus de 5000 médecins d'Afrique de recevoir une Formation médicale continue (FMC) pour améliorer leurs compétences dans les disciplines très spécialisées ;
6. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Gouvernement indien pour avoir mis en place ce projet avec 48 pays connectés au réseau ;
7. **DEMANDE** à la Commission de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation du Réseau panafricain des services en ligne après la fin de l'assistance de l'Inde en collaboration avec le pays hôte de la Station hub du réseau (le Sénégal), l'Inde et les pays participants au réseau ;
8. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de préparer et de soumettre aux États membres, lors du sommet de janvier 2015, un plan d'action pour la pérennité des services de ce réseau. Les ressources nécessaires à cet effet

devraient être accordées à la Commission qui, entre autres, pourrait examiner avec l'État indien la prévision d'assistance éventuelle dans ce cadre. Les États membres devraient garantir les ressources nécessaires à la commission pour atteindre cet objectif.



# Decision on the sustainability of the Pan-African E-Network Assembly/AU/16(XXII)Add.

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/411>

*Downloaded from African Union Common Repository*